

Administration financière—Loi

Ce projet de loi est un lamentable échec. C'est un autre exemple des flatusosités du gouvernement, car on n'y prévoit que ce soit pour les députés de la majorité ou pour ceux de l'opposition, aucun mécanisme de surveillance digne de ce nom. Or nous nous sommes engagés à corriger cet état de choses, et je suis persuadé que nous y réussirons. Nous nous y emploierons lors des douze premiers mois de notre gouvernement, car, après un an à la tête du pays, on finit par accéder à un poste de ministre et l'on n'apprécie pas tellement que les députés nous embêtent. On ne tient pas à ce que ces petites tâches stupides viennent alourdir notre fardeau, ce qui fait qu'on a tendance à les oublier.

Nous devons faire de grands changements à la Chambre au cours de nos 12 premiers mois au pouvoir. Il faudra notamment former des comités parlementaires disposant de pouvoirs bien réels. Il nous faudrait un comité ayant pleins pouvoirs pour enquêter sur les agissements des sociétés d'État, voir si elles dépensent ou non ce qu'elles sont censées dépenser, si elles ont subi des pertes que le gouvernement ne veut pas reconnaître ou s'il y a certains scandales que le gouvernement désire cacher et qui expliqueraient pourquoi il a peur d'exposer leurs activités au grand jour.

J'ignore combien de temps il me reste. Deux minutes, je crois. En 1968, il y avait 38 sociétés d'État fédérales qui, selon les comptes publics, disposaient d'un actif de 5.5 milliards. Nous en avons aujourd'hui 186. Le gouvernement fédéral possède plus de 50 p. 100 des actions de 34 autres sociétés et il est actionnaire à moins de 50 p. 100 dans 72 autres compagnies. Nous en avons une à Terre-Neuve, Fishery Products International Limited, dont mon frère est le président par intérim. Ils ont fait là un choix judicieux, mais je souhaiterais que mon frère soit soumis au contrôle des députés. J'ai souvent dû le surveiller quand je travaillais avec lui. Les dirigeants d'entreprises ont besoin de quelqu'un pour les contrôler. Ils ont besoin de se faire mettre au pas de temps en temps.

Même si je me réjouis que mon frère soit le président par intérim de Fishery Products International Limited, je n'en pense pas moins que les députés et le comité parlementaire ont le droit de savoir exactement ce qu'a fait la compagnie, quels sont ces projets, quelles sont ses pertes afin de pouvoir en faire rapport à la Chambre.

D'après mes renseignements, les sociétés d'État fédérales ont actuellement un actif de 67 milliards et un passif de 57 milliards. Voilà pourquoi je tiens à proposer un amendement concernant la deuxième lecture du projet de loi. Je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Le projet de loi C-24, tendant à modifier la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et à modifier d'autres lois en conséquence ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

J'ignore si cela m'accorde une période de temps illimitée. J'espère que le Règlement me permet de parler sans limite de temps des raisons de ce renvoi à six mois. A l'heure actuelle, la loi . . .

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je voudrais d'abord signaler au député que son temps de parole est expiré. Sa motion est recevable. Je vais la lire à la Chambre:

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«Le projet de loi C-24, tendant à modifier la loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et à modifier d'autres lois en conséquence ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

Le co-motionnaire est le député de Hillsborough. Je donne la parole au député de Crowfoot pour la suite du débat.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, nous voulons un sursis de six mois tout simplement, comme l'a si bien rappelé le vérificateur, parce que ce genre de mesure est en train de devenir un prétexte commode et dangereux pour camoufler les dépenses publiques. Nous en sommes au point où le gouvernement gouverne sans respecter le principe de la représentation quand on songe que les sociétés d'État dépensent quelque 4 milliards de dollars par année au nom de tous les contribuables sans rendre de comptes au Parlement. On dépense les deniers des contribuables sans que leurs représentants aient voix au chapitre, sans qu'ils puissent exiger des comptes ou qu'ils puissent voir de quoi il retourne au juste.

● (1530)

Je reprends à mon compte les paroles de mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie): Il faut mettre sur pied un comité parlementaire pour remettre en question l'existence même des sociétés d'État. Il est indéniable qu'aujourd'hui, les sociétés d'État prolifèrent sans qu'on puisse se demander si elles devraient exister au départ. Des sociétés qui ont été créées vers les années 1950 continuent à exister simplement parce que c'est un état de fait. Et elles continuent à se donner de l'expansion. Elles prolifèrent comme les lapins. Et jamais les représentants du peuple n'ont la moindre chance de remettre en question leur existence.

Il nous faut donc un comité qui soit indépendant du gouvernement et du cabinet, un comité qui puisse convoquer des témoins, les assermenter et qui puisse obliger les représentants des sociétés d'État à justifier l'existence des sociétés qu'ils dirigent. Il faudrait démembrer toute société d'État qui ne pourrait pas prouver au comité, et par conséquent aux représentants du peuple, qu'elle s'acquitte mieux que n'importe quelle autre organisme d'une tâche donnée ou qu'elle doit remplir une certaine mission dans l'intérêt du public.

Monsieur le Président, nous sommes témoins d'un phénomène de prolifération débridée sur lequel nous n'avons aucune prise. La dette nationale ne cesse de s'alourdir. En 1976, le vérificateur général lançait un cri d'alarme, qu'il a renouvelé en 1983. Il nous a dit qu'il d'inquiétait grandement de la prolifération des sociétés d'État. Il n'y a pas de principes pour nous guider quand une société d'État naît ou disparaît. On les crée à volonté et sans rendre de comptes. Voilà la triste réalité actuelle.